



Société Protectrice des Animaux

SPA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Société Protectrice des Animaux SPA

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, y compris celles relatives aux corrections et aux changements d'estimations, sont décrites de manière appropriée dans la note « Notes sur le CROD et le CER » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et qu'elles ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Tracq-Sengeissen', written over a light grey rectangular background.

Isabelle Tracq-Sengeissen

ACTIF	2022 Brut	Amortissements et provisions	31/12/2022 Net	31/12/2021 Net	Variation 2022/2021	
					Valeur	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 271 230	2 067 438	203 792	271 721	-67 929	-25%
Immobilisations incorporelles en cours	588 317	358 822	229 496	50 847	178 649	351%
Immobilisations corporelles						
Terrains	2 309 851	-	2 309 851	2 305 751	4 100	0%
Constructions	94 539 385	51 918 416	42 620 969	40 994 617	1 626 352	4%
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 156 926	1 823 302	333 624	184 912	148 712	80%
Autres	2 700 383	2 442 437	257 945	321 938	-63 993	-20%
Immobilisations corporelles en cours	6 698 924	1 308 748	5 390 176	3 599 098	1 791 078	50%
Avances et acomptes	-	-	-	-	0	0%
Biens recus par legs ou donations destinés à être cédés	44 560 715	340 893	44 219 822	44 549 547	-329 725	-1%
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	0	0%
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	0	0%
Autres	63 100	-	63 100	99 140	-36 040	-36%
TOTAL I	155 888 832	60 260 057	95 628 776	92 377 572	3 251 204	4%
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours						
Matières premières et approvisionnements	658 367	-	658 367	715 403	-57 035	-8%
Marchandises	352 075	-	352 075	297 120	54 955	18%
Avances et acomptes versés sur commandes	306 926	-	306 926	9 846	316 772	-3217%
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	344 438	-	344 438	219 657	124 781	57%
Créances reçues par legs ou donations	25 178 633	473 482	24 705 150	29 153 589	-4 448 439	-15%
Autres créances	13 695 825	5 079 322	8 616 503	6 209 919	2 406 584	39%
Valeurs mobilières de placement	38 159 436	-	38 159 436	78 061 599	-39 902 163	-51%
Disponibilités	72 234 620,20	-	72 234 620	23 400 089	48 834 531	209%
Charges constatées d'avance	191 107	-	191 107	348 778	-157 671	-45%
TOTAL II	151 121 427	5 552 804	145 568 623	138 396 308	7 172 315	5%
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursements des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II+ III+ IV+ V)	307 010 259	65 812 860	241 197 399	230 773 880	10 423 519	5%

PASSIF	2022	2021	VARIATION 2022/2021	
			Valeur	%
FONDS PROPRES				
Fonds propres associatif sans droit de reprise	383 660	-	383 660	
Fonds propres statutaires	5 296 860	5 296 860	-	0%
Fonds propres complémentaire				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	0%
Reserves				
Réserves pour projet de l'entité	24 249 219	26 846 875	-	-10%
Report à nouveau	62 345 567	53 154 128	9 191 439	17%
Exedent ou déficit de l'exercice	7 225 687	6 593 783	631 904	10%
Situation nette	99 500 994	91 891 646	7 609 347	8%
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	4 882 549	4 068 319	814 230	20%
TOTAL I	104 383 543	95 959 966	8 423 577	9%
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	61 317 569	64 339 023	-	-5%
Fonds dédiés	32 105 012	26 882 112	5 222 900	19%
TOTAL II	93 422 581	91 221 135	2 201 446	2%
PROVISIONS				
Provisions pour risques et charges	3 614 136	4 473 685	-	-19%
TOTAL III	3 614 136	4 473 685	- 859 549	-19%
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 749 795	11 859 865	-	-9%
Emprunts et dettes financières diverses	500	500	-	0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 483 429	4 077 077	3 406 353	84%
Dettes des legs ou donations	6 617 792	8 928 872	-	-26%
Dettes fiscales et sociales	7 929 087	7 530 547	398 540	5%
Autres dettes	6 946 619	6 709 596	237 022	4%
Produits constatés d'avance	49 917	12 637	37 280	295%
TOTAL IV	39 777 139	39 119 094	658 045	2%
Ecart de conversion Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	241 197 399	230 773 880	10 423 519	5%

	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
			Valeur	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	857 139	729 088	128 051	18%
Ressources générales				
Vente de biens	656 853	614 848	42 004	7%
dont ventes de dons en nature	0	0	0	0%
Ressources (refuges, dispensaires, maisons spa)	10 431 108	9 654 588	776 520	8%
dont parrainages	707 017	540 921	166 096	31%
Produits de tiers financeurs			0	0%
Concours public et subventions d'exploitation	292 777	333 333	-40 556	-12%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consor	0	0	0	0%
Ressources liées à la générosité du public				0%
Dons	33 652 731	30 779 285	2 873 446	9%
Mécénats	257 561	185 626	71 935	39%
Legs et donations et assurances-vie	39 861 606	33 433 912	6 427 694	19%
Contributions financières	0	0	0	0%
Reprise sur prov.et amort et transferts de charges	1 587 579	1 040 606	546 973	53%
Utilisations des fonds dédiés	-67 417	4 346 542	-4 413 959	-102%
Autres produits	3 777 195	1 154 341	2 622 854	227%
Total I	91 307 132	82 272 171	9 034 961	11%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et matières	5 342 080	4 807 673	534 406	11%
Variation de stocks	854	-3 255	4 109	-126%
Autres achats et charges externes	30 584 733	23 803 358	6 781 375	28%
Aides financières	332 390	235 294	97 096	41%
Impôts, taxes et versements assimilés	3 576 647	2 774 791	801 855	29%
Salaires et traitements	21 479 804	20 350 131	1 129 673	6%
Charges sociales	6 913 223	7 789 318	-876 096	-11%
Dotations aux amortissements et dépréciations	5 196 245	5 879 886	-683 641	-12%
Dotations aux provisions	1 014 621	28 790	985 831	3424%
Reports en fonds dédiés	5 155 483	8 356 145	-3 200 662	-38%
Autres charges	4 565 368	718 439	3 846 929	535%
Total II	84 161 447	74 740 570	9 420 876	13%
1-RESULTAT D'EXPLOITATION	7 145 685	7 531 601	-385 916	-5%

	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
			Valeur	%
Produits financiers				
De participation	0	0	0	0%
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-29 433	332 810	-362 243	-109%
Autres intérêts et produits assimilés	91 919	68 339	23 580	35%
Reprise sur prov.et amort. et transferts de charges	0	0	0	0%
Différences positives de change	0	0	0	0%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0%
Total III	62 486	401 149	-338 663	-84%
Charges financières				
Dotations amortissements et provisions	0	0	0	0%
Intérêts et charges assimilées	101 855	111 680	-9 825	-9%
Différences négatives de change	0	0	0	0%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0%
Total IV	101 855	111 680	-9 825	-9%
2- Résultat financier	-39 369	289 470	-328 838	-114%
3- Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	7 106 317	7 821 070	-714 754	-9%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	514 296	1 041 293	-526 997	-51%
Sur opérations en capital	355 117	128 817	226 300	176%
Reprise sur provisions	11 066	0	11 066	0%
Total V	880 480	1 170 110	-289 630	-25%
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	252 757	1 844 568	-1 591 811	-86%
Sur opérations en capital	0	0	0	0%
Dotations aux amorts, dépréciations et aux provisions	247 340	0	247 340	0%
Total VI	500 097	1 844 568	-1 344 471	-73%
4- Résultat exceptionnel	380 383	-674 458	1 054 841	-156%
	-	-		
Impôts sur les bénéfices (VII)	261 012	552 829	-291 817	-53%
Impôts sur les bénéfices (VII)	261 012	552 829	-291 817	-53%
Total des produits (I+III+V)	92 250 097	83 843 430	8 406 667	10%
Total des charges (II+IV+VI+VII)	85 024 410	77 249 647	7 774 763	10%
Excédent ou déficit	7 225 687	6 593 783	631 904	10%
Contributions volontaire en nature				
Dons en nature	111 999	111 854	144	0%
Prestations en nature	5 304	325 415	-320 111	-98%
Bénévolat	7 794 552	8 019 509	-224 957	-3%
Total	7 911 855	8 456 778	-544 924	-6%
Charges des contribution volontaire en nature				
Secours en nature	111 999	107 958	4 041	4%
Mises à disposition gratuite de biens	0	0	0	0%
Prestations en nature	5 304	329 311	-324 007	-98%
Personnel bénévole	7 794 552	8 019 509	-224 957	-3%
Total	7 911 855	8 456 778	-544 924	-6%

Annexe aux comptes

Désignation de l'association : SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 241 197 399 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 7 225 687 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet et actions de la SPA

▪ Description de l'objet social

L'association dénommée « Société Protectrice des Animaux (**SPA**) » fondée en 1845, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860, a pour but d'améliorer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort de tous les animaux, de lutter contre leur trafic, de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et réglementaires qui les protègent et de leur accorder assistance, et de participer en ce sens à la sensibilisation de l'opinion publique.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) proclame ne procéder à aucune euthanasie qui ne soit justifiée par des impératifs médicaux.

▪ Périmètre des activités sociales

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris et étend son action sur tous les territoires de la République française.

Elle coopère avec les associations et organismes poursuivant les mêmes buts et existant en France et dans les autres pays.

▪ Moyens mis en œuvre

Les dispensaires, refuges, fourrières et autres établissements qu'elle gère, les campagnes qu'elle développe auprès du grand public par tous les moyens existants, écrit, audiovisuel, conférences et en particulier dans ses périodiques, tracts et affiches.

Les récompenses qu'elle accorde et les aides qu'elle octroie, les compétitions ou concours qu'elle organise.

La protection et l'aide qu'elle apporte aux animaux domestiques ou sauvages, sous toutes leurs formes et en tous lieux.

Faits caractéristiques de l'exercice

▪ Conflit en Ukraine et situation inflationniste

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

▪ Réserve pour projet associatif

Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale de 2020, les projets ci-dessous ont été retenus pour être mis en œuvre. La réserve pour projet associatif s'élève à 24 249 220 euros au 31 décembre 2022.

	Projet Asso 2014 mis à jour en 2020
Gennevilliers	5 578 885 €
Cliron/Maubert Fontaine	2 091 468 €
Aix en Provence	2 326 178 €
St Laurent de Mure	2 120 409 €
Mougins	1 936 926 €
Aguessac	1 152 130 €
Nesploy	2 153 078 €
Briançon	1 091 050 €
Saint Parres	2 153 078 €
Orgeval	1 502 185 €
La Roche sur Yon	2 143 833 €
TOTAL	24 249 220 €

▪ Activité

Le compte de résultat 2022 laisse apparaître un excédent de 7 225 687 €, soit une progression de 9,58% par rapport à 2021.

- Adoptions et produits issus de l'activité de refuges, des dispensaires et maison SPA : ils sont en augmentation de 8% et se portent en 2022 à 10 431k€.
- Les legs voient leur montant augmenter de 26% par rapport à 2021 avec un total de 39 863k€.
- Les dons eux aussi augmentent pour atteindre en 2022 33 653k€, soit 7% de plus qu'en 2021.
- Les achats et services ont augmenté en 2022 de plus de 7 320k€ sous le double effet d'un accroissement de l'activité et d'une augmentation des prix, pour un total de 35 927k€.
- L'association a versé plus de soutiens aux associations de protection animale et aux particuliers conformément à son objet social : 346k€ (+111k€)

▪ Patrimoine immobilier

- Mise en service du refuge de Quimper pour 2,4 M€
- Au 31 décembre 2022, le principal encours est le futur refuge de Gennevilliers pour un montant de 3,1 M€

Evènements postérieurs à la-clôture

Nous n'avons pas connaissance d'évènement postérieurs à la clôture susceptible d'impacter les comptes de l'association au 31 décembre 2022.

Règles et méthodes comptables

Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n°2014-03 ayant valeur de plan comptable général, et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changements d'estimation et corrections d'erreur

Voir paragraphe 1.3 du CROD et du CER

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation.

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et incorporelles et sont comptabilisées en charges.

▪ Amortissements des biens non décomposables

La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, comprise comme le montant net des coûts de sortie attendus, que l'association obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle lorsque la durée d'utilisation du bien est nettement inférieure à sa durée probable de vie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Nature	mode	Durée
Immobilisations Incorporelles	Linéaire	2 ans
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Bureau Informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier bureau	Linéaire	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations corporelles par composants

La date d'entrée des immeubles dans le patrimoine correspond à la date à laquelle l'immeuble est réputé achevé. Les coûts d'entrée dans le patrimoine des bâtiments construits ou acquis sont ventilés par composants pour être inscrit distinctement à l'actif et faire l'objet d'un amortissement calculé sur la durée d'utilisation de chaque composant.

▪ Amortissements des biens décomposables

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles par composant sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou d'usage prévu :

Composants	Mode	Durée	Part des composants
Fondation gros œuvre	Linéaire	40 ans	75%
Façade / étanchéité / couverture	Linéaire	30 ans	10%
Cloisonnement / sol / peinture / agencement	Linéaire	10 ans	5%
Plomberie / électricité / chauffage	Linéaire	20 ans	10%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les dépôts et cautionnements versés.

Dépréciation de l'actif immobilisé

Les immobilisations sont valorisées à la valeur nette comptable. Les immobilisations ayant une valeur réelle inférieure à la valeur nette comptable, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Etat des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat compte tenu du fait de leur taux de rotation important. Les stocks comprennent les principaux éléments suivants :

- Consommables pour animaux
- Produits pharmaceutiques
- Imprimés
- Articles destinés à être vendus

Le coût d'acquisition est composé :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- Des frais de transport,
- Et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont toutes à moins d'un an, à l'exception de la créance relative à la maîtrise d'ouvrage.

Cette créance correspond aux travaux facturés mais non réalisés par le maître d'œuvre en charge de la construction du refuge et de la fourrière de La Valmasque et de Bruyère sur Oise par la société EDIM.

Ce débiteur étant en plan de continuation depuis mai 2010, la créance a été intégralement dépréciée.

La SPA a déclaré en créance les travaux facturés non réalisés ainsi que les indemnités légales de résiliation de contrat et les pénalités de retard s'y rattachant, d'un montant total de 2 792 344€.

Ce dossier est toujours en cours en 2022.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'entrée majorées de leurs intérêts acquis, éventuellement dépréciée en fonction du cours de la clôture. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les placements répondent tous aux principes suivants :

- Placement sans risque ;
- Aucun frais ni à l'achat, ni à la vente ;
- Garantie en capital.

Le poste « valeurs mobilières de placement » comprend 6 549 K€ de titres du compte legs Debat dont la SPA ne peut disposer librement avant 2036.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

Les réserves statutaires ou contractuelles. Une réserve est qualifiée de statutaire si elle réunit les deux conditions suivantes :

- Sa constitution est expressément prévue par les statuts,
- Elle relève d'une décision volontaire des membres.

Les autres fonds propres sans droits de reprise qui correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Les réserves pour projet associatif : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par l'assemblée générale.

Un report à nouveau dans lequel est affecté le résultat de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice 2022, à savoir, un excédent s'élevant à 7 225 687 €.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque l'association et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

Reconnaissance des ressources

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Ressources générales

Les ressources générales comprennent essentiellement les participations des adoptants aux frais d'entretien des animaux, les participations des propriétaires en difficultés financières aux soins prodigués dans les dispensaires, la vente des produits promotionnels proposés sur les sites de l'association, les produits perçus au titre des conventions de fourrières, et autres ventes diverses. Le fait générateur correspond à l'encaissement pour les frais d'adoption, les participations des usagers et les ventes.

Dons

Pour les dons, c'est la date de l'encaissement qui justifie le rattachement du produit à l'exercice comptable. Les chèques, dont la date de signature est antérieure à la date de clôture, reçus entre le 1^{er} janvier et le 20 janvier 2023, en réponse à des mailings envoyés au cours de l'exercice comptable 2022, sont inclus dans les recettes de l'exercice.

Legs

Faits générateurs de la comptabilisation des legs et donations :

- Pour les legs, le fait générateur correspond à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit du Conseil d'Administration.
- Pour les donations, le fait générateur correspond à la date de signature de l'acte authentique de donation.

Assurances vies

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

Mécénat

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans le compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Subvention

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. Les subventions pluriannuelles font l'objet de produits-constatés d'avance à la clôture.

Ressources affectées

A la clôture sont comptabilisés dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources des tiers financeurs :

- Subventions ;
- Contributions financières ;

- Ressources liées à la générosité du public.

Les sommes sont rapportées en produit les exercices ultérieurs au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Pour l'exercice 2022, ce poste enregistre essentiellement les legs et donations assortis d'une obligation ou d'une condition d'utilisation. La règle de gestion au sein de la SPA est la suivante :

- Affectation à l'investissement : en fonction des travaux prévus par le plan d'investissement
- Affectation au fonctionnement : à hauteur du résultat pour les sites déficitaires.

Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore encaissés.

Le montant des fonds reportés liés au legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie la compte « Utilisation de fonds reportés ».

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnelles tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. Ils sont essentiellement liés aux sortis d'immobilisation et dotation ou reprise de provisions sur l'exercice.

Engagements pour départ à la retraite

Au 31 décembre 2022, les engagements pour départ à la retraite sont comptabilisés en provision pour charges. Ils s'élèvent à 748 845 €, et ont été calculés selon les paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de turnover :
 - o < 31ans : 15 %
 - o 31 – 40 : 10 %
 - o 41 – 45 : 5%
 - o 46 – 55 : 1 %
 - o 56+ : 0%
- Taux de revalorisation : 3 %
- Taux d'actualisation : 3,76 %

Notes sur le bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice se décomposent ainsi :

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles	A nouveau 01/ 01/ 2021	Acquisitions	Reclassement et virement de poste à poste	Cession/ mise au rebut	Régularisation	Solde au 31/ 12/ 2022
Autres immobilisations incorporelles	2 269 780	1 450	-			2 271 230
Terrains bâtis	2 305 751	4 100				2 309 851
Batiments	38 441 474	763 660	2 366 988			41 572 122
AAI	49 587 717	1 824 307	1 555 239			52 967 263
Matériel	1 903 082	244 839	9 004			2 156 926
Matériel de transport	758 740	-				758 740
Matériel Bureau/ Informatique	1 266 201	28 414				1 294 615
Mobilier	601 543	42 425	3 060			647 028
Immobilisations corporelles en cours	4 660 506	5 984 743	- 3 934 291		- 12 034	6 698 924
Immobilisations incorporelles en cours	409 669	178 649				588 317
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	45 208 834	14 143 290		- 14 791 409		44 560 715
Total	147 413 297	23 215 877	-	- 14 791 409	- 12 034	155 825 732

Tableau de variation des amortissements incorporelles et corporelles (en €)	A nouveau 01/01/2022	Dotations	Cession / Mise au rebut	Solde au 31/12/2022
Autres immobilisations incorporelles	2 356 881	69 379		2 426 260
Constructions	47 034 573	4 883 843		51 918 416
Installations techniques	1 718 170	105 132		1 823 302
Matériel transport	625 390	34 978		660 368
Matériel bureau informatique	1 113 963	88 973		1 202 936
Mobilier	565 193	13 940		579 133
Total	53 414 170	5 196 245	0	58 610 415

Immobilisations financières

	A nouveau au 01/01/2022	Augmentation	Cession	au 31/12/2022
Dépôt et cautionnements	99 140	1 460	37 500	63 100
Total	99 140	1 460	37 500	63 100

Stocks

Désignation	Montant au 31/ 12/ 2022
Consommable pour animaux	281 885
Produits pharmaceutiques	354 451
Imprimés	22 031
Articles destinés à être vendus	352 075
Total :	1 010 442

Etat des échéances des créances à la clôture

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 473 103 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	63 100		63 100
Actif circulant & charges d'avance			
<i>Créances clients et comptes rattachées</i>	344 438	344 438	
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	25 178 633	25 178 633	
<i>Autres créances</i>	13 695 825	13 695 825	
<i>Charges constatés d'avance</i>	191 107	191 107	
TOTAL	39 473 103	39 410 003	63 100

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice : 0

(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice : 0

Autres créances

Détail des autres créances (montants en €)	31/ 12/ 2022 Brut
Fournisseurs	- 1 247
Personnel	- 39 378
Organismes sociaux	-
Etat	- 4 614 416
Consignation TGI	- 71 899
Convention fourrière	- 2 485 547
Produits à recevoir	- 1 479 925
Créance maîtrise d'ouvrage, contentieux, cessions	- 5 003 412
Total	- 13 695 825

Valeurs mobilières de placement

La SPA dispose de plusieurs contrats de capitalisation placés essentiellement en fonds euros. Il existe une plus-value latente non comptabilisée sur un contrat investi en unités de compte pour 312 k€.

Tableau des dépréciations

Les flux s'analysent comme suit :

Variation des dépréciations	A nouveau 01/01/2022	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 061 409	247 340		1 308 749
Biens reçus par leg ou donation destinés à être cédés	659 287		-318 394	340 893
Créances	5 443 448	482 342	-372 986	5 552 804
Total	7 164 144	729 682	-691 380	7 202 446

Au 31 décembre 2022, le montant de la provision pour dépréciation des immobilisations et biens destinés à être cédés s'élève à 1650K€. De plus, les dépréciations sur créances s'élèvent à 5 553 K€. Enfin, aucune dépréciation de stock n'a été constatée.

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture 01/01/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture au 31/12/2022
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds associatifs sans droit de reprise	-			383 660				383 660
Fonds propres statutaires	5 296 860							5 296 860
Legs et donations avec contrepartie d'actifs imm	-							-
Réserves	26 846 875			-		- 2 597 656		24 249 219
Report à nouveau	53 154 128	6 593 783		2 597 656				62 345 567
Excédent ou déficit de l'exercice	6 593 783	- 6 593 783		7 225 687	985 129	-		7 225 687
Subventions d'investissement	4 068 319			4 910 787		- 4 096 557		4 882 549
Total	95 959 966	-	-	15 117 791	985 129	- 6 694 213	-	104 383 543

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 25 juin 2022, le résultat de l'exercice 2021, soit 6 593 783 €, a été affecté en report à nouveau.

L'excédent de l'exercice 2022 s'élève à 7 225 687 €, soit une situation nette positive de 104 383 543 € au 31 décembre 2022.

Subventions d'investissement

	Montant nominal global à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement	4 175 935	4 910 787	- 4 065 638	5 021 084
Subventions d'investissement inscrite au compte de résultat	107 616	30 919		138 535
Nette	4 068 319	4 879 868	- 4 065 638	4 882 550

Fonds reportés liés aux legs et donations

Tableau des fonds reportés	Solde à l'ouverture au 01/01/2022	Variations de l'exercice		A la clôture de l'exercice
	Montant	Augmentation	Diminution	Montant Global
Total	64 339 023	46 467 265	49 488 719	61 317 569

Les fonds reportés à la clôture 2022 sont uniquement constitués de legs et donations. Ils s'élèvent à 61 318 K€.

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture au 01/01/2022	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	MONTANT	Reports	Montant Global	Dont remboursement	MONTANT	Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	26 882 112	5 155 483	67 417			32 105 012	
Total	26 882 112	5 155 483	67 417	-	-	32 105 012	

Les utilisations de legs affectés sont à néant en 2022, cela s'explique par plusieurs effets cumulés :

- L'absence d'investissement en attente du renouvellement du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) (14 M€ affectés au plan d'investissement) ;
- La couverture des déficits des sites par la collecte de legs 2022 non affectés.

Les fonds dédiés seront utilisés sur les exercices suivants (situation d'inflation, abandons en croissance des animaux générant des surcoûts, mise en œuvre du PPI).

Pour mémoire, la règle de gestion au sein de la SPA est la suivante :

- Affectation à l'investissement : en fonction des travaux prévus par le plan d'investissement
- Affectation au fonctionnement : à hauteur du résultat pour les sites déficitaires.

A compter de l'exercice 2022, si la collecte de l'exercice permet de couvrir l'ensemble des résultats des sites déficitaires de l'année concernée, les ressources affectées collectées antérieurement demeurent en fonds dédiés pour faire face aux charges des années suivantes sur les sites concernés.

Provision

Tableau des provisions

Variation des provisions	A nouveau 01/01/2022	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2022
Provisions pour risques	3 158 413	1 014 621 -	1 426 878	2 746 156
Provisions pour charges	880 116	- -	131 271	748 845
Provisions pour risques sur legs	435 156	3 025 -	319 045	119 135
Provisions pour risques et charges	4 473 685	1 017 646 -	1 877 195	3 614 136
dont exploitation		1 017 646 -	1 877 195	
dont exceptionnel				

Au 31 décembre 2022, les provisions pour risque s'élèvent à 2 746 K€. Elles concernent principalement :

- Les litiges dans le cadre d'assurance vie et de legs,
- Les litiges prud'hommaux.

Dettes

Etat des échéances des dettes à la clôture

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 39 777 139 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts Obligatoires convertibles (1)				
Autres emprunts obligatoires (1)				
Etablissement de crédit (1)	10 749 795	1 119 982	4 580 838	5 048 974
Dettes financières diverses	500	500		
Fournisseurs	7 483 429	7 483 429		
Dettes fiscales et sociales	7 929 087	7 929 087		
Dettes sur legs ou donations	6 617 792	6 617 792		
Autres Dettes	6 946 619	159 509		6 787 110
Produits constatés d'avance	49 917	49 917		
TOTAL	39 777 139	23 360 217	4 580 838	11 836 084

(1) Dont emprunts souscrits au cours de l'exercice :

(1) Dont emprunts remboursés au cours de l'exercice : 1 110 070

Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de 6 946 619 K€ sont composées essentiellement de :

Détail des autres dettes (montants en €)	31/12/2022 Brut
Legs Debat	6 787 110
Charges à payer	133 672
Créditeurs frais de mission	
Divers	25 837
Total	6 946 619

Notes sur le compte de résultat

Ressources

Les ressources de l'association sont de 91 307 K€ au 31 décembre 2022 et sont principalement issues :

- Des adhésions des membres dont le fait générateur se produit à l'encaissement ;
- Des ventes de biens ;
- Des produits issus de l'exploitation des refuges, dispensaires et des fourrières ;
- Des dons, mécénats et parrainages ;
- Des legs et donations.

Subventions d'exploitation

Le montant des subventions et concours publics s'élève à 261 745 euros et se décompose comme suit :

	Financeurs	Année 2022
Fonctionnement	collectivités	38 420
Stérilisation chats libres	collectivités	223 325
TOTAL		261 745

Dons manuels et mécénat

Celles-ci se décomposent comme suit :

- Dons manuels : 33 652 K€
- Mécénat : 257 K€

Legs et donations

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

Legs et donations

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances vie	11 814 650
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définies à l'article 213.9	23 740 933
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	13 307 641
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	283 019
Reprise des dépréciations d'actifs reçus mobiliers par legs ou donations	372 986
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	39 084 992
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations affectés	4 407 944
Legs et donations affectés	- 900
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	12 450 256
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	774 220
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	34 803 132
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations affectés	5 122 051
Solde de la rubrique	39 861 606

Entre l'acceptation et jusqu'à la date de la cession les ressources et charges de gestion temporaires des biens destinés à être cédés sont comptabilisées au compte de résultat. Les ressources et charges afférents aux biens destinés à être cédés se détaillent comme suit :

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

Produits	Montants
Loyers reçus sur legs	214 526
Autres produits sur legs	2 623 243
Remboursement legs	17 864
Sous-total Autres produits	2 855 633
Charges	Montants
Autres charges sur legs ou donations	4 315 284
Charges exceptionnelles de cession des biens reçus par legs ou donations	148 563
Sous-total Autres charges	4 463 847

Par ailleurs, la rubrique autres achats et charges externes du compte de résultat comprend des charges afférentes au biens destinés à être cédés pour 553 K€ (électricité, honoraires avocats, frais de notaire, géomètre, diagnostics, autres factures diverses).

Charges et produits exceptionnels

Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

Natures	Montants	
	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	252 757	551 625
Sur opérations en capital		317 788
Dotations aux amortissement, dépréciation	247 340	
Reprise sur provisions		11 066
Total	500 097	880 480

Fiscalité

La SPA est assujettie aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET, etc.) au titre de ses activités commerciales. Elle est soumise à l'IS au taux réduit pour les revenus de patrimoine au titre de ses activités non lucratives.

Autres informations

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 111 504 € TTC au titre de l'exercice 2022.

Effectif

	Total	Siège	Sites
Effectif total	728	132	596
dont cadres	228	99	129

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués

Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif ;

Le cumul des 3 plus hautes rémunérations de l'association en 2022 se porte à **282 402,87€**.

Les membres du conseil d'administration étant bénévoles, ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'association. Ils bénéficient éventuellement de remboursements de frais engagés dans le cadre de leur fonction sur présentation de justificatifs. Le montant total des frais de missions remboursés aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions s'est élevé à 19 k€ pour 2022

Engagements hors bilan

Engagements donnés

Emprunt :

Nantissement du contrat de capitalisation « Aster Excellence Capi 2 » souscrit auprès de la compagnie d'assurance AG2R La Mondiale à hauteur de 5 M€.

Nantissement du contrat de capitalisation « Open Capital » souscrit auprès de la compagnie d'assurance AEP à hauteur de 4 M€.

Engagements reçus

La SPA a été désignée légataire à titre universel d'un legs dont le montant définitif n'a pas encore été établi mais qui pourrait s'avérer d'un montant hors norme au regard des legs dont l'association est habituellement destinataire.

Ce legs a été accepté à concurrence de l'actif net par le conseil d'administration du 25 mai 2023. La dure acceptation fait l'objet d'un acte authentique. Toutefois, la validité du testament fait à ce jour l'objet d'un contentieux.

Contributions volontaires en nature

La SPA bénéficie de contributions volontaires en nature pour un montant total de 7 912 K€ en 2022. Principalement issu de bénévolat pour un montant de 7 795 K€, sa valorisation se base sur les règles suivantes :

- Bénévoles sur sites :
 - o Inscription des jours de présence et du nombre d'heures effectué sur les registres à disposition sur chaque centre ;
 - o Valorisation selon la grille salariale de la SPA d'Agent animalier.
- Bénévoles du conseil d'administration, du bureau :
 - o Recensement en fonction des présences aux réunions (CA et AG) ;
 - o Valorisation au taux de responsable Niveau 1 siège.

Note sur le CROD et le CER

Le compte de résultat par origine et destination (le CROD) constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale ce qui relève de la générosité du public. Le CROD forme avec le Compte d'emploi annuel des ressources (le CER) un ensemble cohérent qui présente ce qui se rattache à la générosité du public, en emplois comme en ressources.

1.1 Produits et charges par origine et destination

- **Produits liés à la générosité du public** : Ils sont constitués essentiellement des Dons (33,7M€) et Legs (39 M€) ;
- **Produits non liés à la générosité du public** : Ils sont constitués essentiellement des revenus issus des refuges, des maisons et dispensaires pour 10,9M€,
- **Missions sociales** : Elles sont constituées des dépenses suivantes pour un total de 58,1 M€ :
 - o Exploitation des refuges, des dispensaires et des maisons SPA
 - o Direction de la protection et du bien-être animal,
 - o 95% de la direction du patrimoine immobilier (les 5% restant se trouvent en frais de fonctionnement),
 - o Pour la direction des affaires juridiques, 80% du service juridique (le 20% restant se trouvent en frais de fonctionnement)
 - o 50% de la direction des ressources humaines (les 50% restant se trouvent en frais de fonctionnement)
 - o Pour la direction des affaires financières : 80% du pôle achats, 50% du pôle moyens généraux, 100% du pôle logistique et transferts d'animaux vivants, 50% du pôle comptabilité et 50% du pôle contrôle de gestion (les frais restant se trouvent en frais de fonctionnement)
 - o 50% de la direction des systèmes d'information (les 50% restant se trouvent en frais de fonctionnement),
 - o 50% des dépenses de la direction générale (40% en frais de fonctionnement et 10% en frais de recherche de fonds)
- **Frais de recherche de fonds** : Ils sont constitués pour 15,2M€
 - o de 100% des dépenses Marketing
 - o de 50% de la communication digitale
 - o de 100% de la communication et de la gestion des libéralités
 - o de 10% de la direction générale
- **Les frais de fonctionnement** : Ils prennent en compte une partie les frais des services du siège (hormis ceux en missions sociales et en frais de recherche de fonds) pour 5,3M€.

1.2 Produits et charges provenant de la générosité du public

- Les ressources sont affectées à la générosité du public selon leur nature
- Les dépenses sont rattachées à la générosité du public en fonction des ressources qui les financent. Sont notamment exclues, les dépenses des refuges qui sont financées par les ressources de ces derniers (adoptions, etc.) qui ne relèvent pas de la générosité du public.

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination

	Exercice 2022		Exercice 2021		2021 - Publié	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par Origine						
1. Produits liés à la générosité du public	77 500 124	77 500 124	65 127 912	65 127 912	65 127 912	65 127 912
2. Produits non liés à la générosité du public	10 863 976	-	11 191 325	-	11 191 325	-
3. Subventions et autres concours du public	2 377 401	-	2 190 318	-	2 190 318	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations	1 576 013	-	987 334	-	987 334	-
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	- 67 417	- 67 417	4 346 542	4 346 542	4 346 542	4 346 542
TOTAL	92 250 097	77 432 707	83 843 430	69 474 454	83 843 430	69 474 454
Charges par destination						
1. Missions sociales	58 123 274	51 278 297	54 317 964	42 584 811	48 297 575	36 564 423
2. Frais de recherche de fonds	15 169 542	15 169 542	8 164 611	6 757 033	8 160 741	6 753 162
3. Frais de fonctionnement	5 300 478	4 676 259	5 829 308	5 584 735	5 973 682	5 729 108
TOTAL		71 124 098		54 926 579		49 046 694
4. Dotations aux provisions et dépréciations	1 014 621	-	28 790	-	5 908 676	-
5. Impôt sur les bénéfices	261 012	-	552 829	-	552 829	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	5 155 483	5 155 483	8 356 145	8 356 145	8 356 145	8 356 145
TOTAL	85 024 410	76 279 581	77 249 647	63 282 724	77 249 647	57 402 838
Excédent	7 225 687		6 593 783		6 593 783	

Les contributions volontaires en nature

	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation	%
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	111 999	111 854	144	100,1%
Prestations en nature	5 304	325 415	- 320 111	1,6%
Bénévolat	7 794 552	8 019 509	- 224 957	97,2%
TOTAL	7 911 855	8 456 778	- 544 924	93,6%
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature	111 999	111 854	144	100,1%
Mises à disposition gratuite de biens			-	0,0%
Prestations en nature	5 304	325 415	- 320 111	1,6%
Personnel bénévole	7 794 552	8 019 509	- 224 957	97,2%
TOTAL	7 911 855	8 456 778	- 544 924	93,6%

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination	2022	2021	2021 publié	Ressources par origine	2022	2021	2021 publié
Emplois de l'exercice				Ressources de l'exercice			
1 - Missions sociales	51 278 297	42 584 811	36 564 423	1 - Ressources liées à la générosité du public	77 500 124	65 127 912	65 127 912
1.1. Réalisées en France	51 278 297	42 584 811	36 564 423	1.1 Cotisations sans contrepartie	857 139	729 088	729 088
- Actions réalisées par l'organisme	50 972 422	42 349 467	36 329 078	1.2 Dons, legs et mécénats	73 771 898	64 398 824	64 398 824
- Versements à un organisme central ou autres organismes agissant en France	305 875	235 344	235 344	- Dons manuels	33 652 731	30 779 285	30 779 285
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-	-	- Legs, donations et assurances-vie	39 861 606	33 433 912	33 433 912
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	- Mécénats	257 561	185 626	185 626
- Versements à un organisme central ou autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 871 087	-	-
2 - Frais de recherche de fonds	15 169 542	6 757 033	6 753 162				
2.1.Frais d'appel à la générosité du public	15 169 542	6 757 033	6 753 162				
2.2.Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-				
3 - Frais de fonctionnement	4 676 259	5 584 735	5 729 108				
Total des emplois	71 124 098	54 926 579	49 046 692	Total des ressources	77 500 124	65 127 912	65 127 912
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	-	-	-
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	5 155 483	8 356 145	8 356 145	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	- 67 417	4 346 542	4 346 542
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 153 127	6 191 730	12 071 616	Déficit de la générosité du public de l'exercice	-	-	-
Total	77 432 707	69 474 454	69 474 453	Total	77 432 707	69 474 454	69 474 454
				Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	24 526 064	18 334 334	23 402 930
				(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	1 153 127	6 191 730	12 071 616
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-	-
				Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	25 679 191	24 526 064	35 474 546
Contributions volontaires en nature	2022	2021	2021		2022	2021	2021
Emplois de l'exercice				Ressources de l'exercice			
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	7 911 855	8 456 778	8 456 778	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public			
Réalisées en France	7 911 855	8 456 778	8 456 778	Bénévolat	7 794 552	8 019 509	8 019 509
Réalisées à l'étranger	-	-	-	Prestations en nature	5 304	325 415	325 415
				Dons en nature	111 999	111 854	111 854
2 - Contributions volontaires a la recherche de fonds	-	-	-				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	-	-	-				
Total	7 911 855	8 456 778	8 456 778	Total	7 911 855	8 456 778	8 456 778
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2022	2021	2021				
Fonds dédiés à la générosité du public au début excercice	26 882 112	22 872 510	22 872 510				
(-) Utilisation	67 417	- 4 346 542	- 4 346 542				
(+) Report	5 155 483	8 356 145	8 356 145				
Fonds dédiés à la générosité du public en fin d'exercice	32 105 012	26 882 112	26 882 112				

1.3 Corrections d'erreurs et justifications des changements d'estimation de la direction

1.3.1 Corrections d'erreurs

Pour l'année 2022, une colonne 2021 est présentée à titre comparatif avec la colonne 2021 telle que certifiée et publiée sur le CROD et le CER. En effet, le solde des ressources reportées liées à la générosité du public au 31 décembre 2021 du CER a été recalculé sur deux aspects :

- En reprenant dans le CER en ligne « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) » le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice tel que figurant dans les comptes 2020 certifiés et publiés (correction d'erreur) à hauteur de 18 334 334 euros contre 23 402 930 euros publiés dans l'annexe des comptes 2021 ;
- En ventilant les dotations aux amortissements 2021 selon les catégories : mission sociale, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds (correction d'erreur). Dans les comptes 2021 certifiés et publiés, ces charges étaient présentées sur la ligne dotations aux provisions et dépréciations du CROD et du CER ;

1.3.2 Justifications des changements d'estimation de la direction

Les règles d'établissement du CROD-CER ont été révisées pour les exercices à compter le 1^{er} janvier 2022. Ces changements constituent un « changement d'estimation de la direction » dans l'objectif de présenter une meilleure information financière. Les principaux changements d'estimation sont les suivants :

- Ventilation des loyers perçus sur legs en « autres produits » de la générosité publique du CER. Ceux-ci étaient présentés sur la ligne « autres produits » des produits non liés à la générosité du public ;
- Ventilation des dotations aux amortissements selon les catégories : missions sociales, frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ;
- Ventilation des charges liées à la générosité du public du CROD selon la règle suivante :
 - o Dans un premier temps, détermination d'un coefficient du poids de produits non liés à la générosité du public (GP) dans le total des produits ;
 - o Application de ce coefficient aux charges liées d'une part aux missions sociales et d'autre part aux frais de fonctionnement pour obtenir les valeurs des charges de missions sociales et de frais de fonctionnement non financées par la GP ;
 - o Par soustraction, détermination des charges liées à la mission sociale et aux frais de fonctionnements financées par la GP.

A noter que pour les frais de recherche de fonds, ceux-ci concernent uniquement des charges financées par la GP et ne font pas l'objet de retraitement.

Ces montants sont reportés dans le CER.

Par ailleurs, les clés de ventilation des charges ont été actualisées comme présenté au point 1.1.

L'actualisation des règles de détermination du CROD-CER a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Les corrections d'erreur n'ont d'impact que sur l'annexe 2022 au niveau des tableaux du CROD et du CER.